

## COMMUNE DE GRISOLLES

# AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la constitution d'une commission intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF), la Commune de Grisolles recherche 4 personnes souhaitant y postuler, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez postuler par courriel à l'adresse [mairie-grisolles-urba@info82.com](mailto:mairie-grisolles-urba@info82.com) ou par voix postale à la Mairie de Grisolles, 4 avenue de la République 82170 GRISOLLES.

Les candidatures pourront être reçues jusqu'au 14 janvier 2025 date du Conseil Municipal.

Votre candidature doit être composée d'une simple lettre mentionnant votre intention de candidater et indiquant vos noms, prénoms, adresse, les coordonnées cadastrales du bien en votre possession sur la Commune et votre acte de propriété ou un relevé de propriété.

Seule les personnes majeures, jouissant de leurs droits civils et politiques, propriétaires de biens fonciers non bâtis, exploitants ou non peuvent présenter leur candidature.

Il convient de préciser que les conseillers municipaux propriétaires de biens fonciers non bâtis à Grisolles, peuvent également être candidats au titre des 4 propriétaires à désigner. Cependant, ils ne doivent pas avoir été précédemment nommés par la Chambre d'agriculture pour cette même Commission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-4 du Code rural de la pêche maritime, le vote afin d'élire les 2 membres titulaires et les 2 membres suppléants de la commission intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) s'effectuera le mardi 14 janvier 2025, lors du Conseil Municipal.